

CHARTRE ETHIQUE

**GLOBE 21 – Groupement Local pour le Bâtiment
Ecologique du 21^e siècle**



Groupement Local pour le Bâtiment Ecologique du 21^{ème} Siècle.

DEFINITIONS

« ECO-CONSTRUCTION & HABITAT SAIN » :

Ecologie et Développement Durable :

Le Développement durable se définit comme le développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre celui des générations futures.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux :

1. la protection de l'environnement (la nature),
2. le progrès social (l'organisation de la société),
3. le développement économique (la production et l'exploitation de richesses).

À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la [gouvernance](#)¹.

Le développement durable touche des questions d'importance mondiale comme la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, ou la conservation de la biodiversité.

L'économie et le mode de vie actuels consomment plus de ressources que celles que la Terre peut fournir en se renouvelant.

Application du développement durable au bâtiment : l'éco-construction et l'habitat sain

Dans ce déséquilibre, la part du secteur du bâtiment est très importante : surexploitation des ressources naturelles, surconsommation d'énergies, cycles de vie non maîtrisés, etc.

De plus, les techniques et matériaux employés ont un impact fort sur la santé humaine, lors de leur mise en œuvre, de leur utilisation et de leur recyclage.

Les démarches de l'éco-construction visent à réduire les impacts des bâtiments sur l'environnement et sur la santé en agissant sur les économies d'énergies en phase chantier et durant la vie du bâtiment, sur les économies de ressources et sur une répartition équitable des tâches liées à l'acte de construire.

Définitions de l'éco-construction et de l'habitat sain

L'écologie est la science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et leurs interactions.

Le terme écologie vient du grec oïkos (maison, habitat) et logos (science) : c'est la science de la maison, de l'habitat. Il fut inventé en 1866 par Ernst Haeckel, biologiste allemand. Dans son ouvrage Morphologie générale des organismes, il désignait par ce terme : « *la science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence.* ».

Définition de l'éco-construction et de l'habitat sain

L'éco-construction une démarche globale de pratiques réactualisées, liant culture ancestrale et innovation, dans une approche de développement durable, s'appuyant sur les principes énoncés ci-dessous, regroupés en 4 axes interconnectés :

- un impact adapté à l'environnement
 - réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO² tout le long du cycle de la construction : extraction des matières premières, transports, transformation, mise en œuvre, usages, chauffage, déconstruction...
 - utilisation de matériaux sains et renouvelables, recyclables, industrialisés ou non (voir ci-dessous la définition d'un éco-matériau)
 - réduction de l'empreinte écologique : utilisation en priorité, des matériaux produits issus de circuits courts ou de filières locales
 - aménagement du territoire, urbanisme adapté, économie de l'espace, approche intégrée de l'architecture et de la construction dans son milieu,
 - gestion des déchets et des effluents, cycles de vie des matériaux.
 - Réalisation d'un habitat sain par l'évitement de substances toxiques, l'adaptation au climat, la géobiologie, la protection contre les pollutions électro-magnétiques, enfin par la réalisation d'une architecture en harmonie avec l'être humain et l'environnement

¹

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative.

- une réponse à des enjeux sociaux
 - accessibilité (économique, ressources, physique),
 - prévention santé des travailleurs et des habitants,
 - confort lié à des modes de vie en harmonie avec le milieu,
 - appropriation du projet par les habitants, participation,
 - approche systémique : interactions entre les concepteurs, les constructeurs et les usagers habitants,
- une viabilité économique
 - développement de filières locales et de circuits courts
 - coopération avec d'autres secteurs : l'agriculture (agro-matériaux, bois...), l'insertion par l'activité économique (recyclage, chantier d'insertion, ...), l'industrie, l'artisanat...
 - création d'emplois locaux, de nouveaux métiers,
- la valorisation du patrimoine
 - patrimoine et diversité de l'habitat,
 - transmission des savoir-faire, valorisation des techniques anciennes régionales et des techniques innovantes adaptées,
 - restauration du patrimoine bâti

Dans une optique de responsabilité sociétale et environnementale validée par des systèmes de contrôle : évaluation de la performance, bilan carbone, ACV, etc.

Définition d'un éco-matériau

Un éco-matériau est sain, durable, écologique et soutenable à chaque phase de son cycle de vie.

Sain : un éco-matériau est bio-compatible. Il participe à la qualité de l'enveloppe d'un bâtiment qui est comparable à une 3e peau avec ses fonctions d'équilibre de l'ambiance intérieure. Dans ce but, il assure des fonctions de protection, de régulation thermique, de régulation de l'humidité et de stimulation des sensations. Il est dénué d'émanations toxiques pour les utilisateurs et les habitants, de fibres non assimilables par l'organisme, de radioactivité. Il ne perturbe pas l'environnement électromagnétique naturel.

Durable : un éco-matériau est pérenne et solide s'il est mis en oeuvre de manière adéquate avec sa fonction. Il conserve ses propriétés dans le temps avec une usure relative à son utilisation. Il joue un rôle dynamique dans la construction. Il a des caractéristiques physiques durables et permet d'améliorer le confort de l'habitat. Il ne se désagrège pas, ne se volatilise pas. Son utilisation est réversible et une nouvelle utilisation est facile, il est recyclable. Un éco-matériau apporte une économie significative d'énergie des bâtiments dans l'ensemble de leur cycle de vie.

Écologique : un éco-matériau a un impact faible sur l'environnement. Il est issu de matière renouvelable ou abondante. Durant sa fabrication ainsi que sa mise en oeuvre, son utilisation et en fin de vie, il n'a pas ou peu d'effets (et dans ce cas ils seront réversibles) sur la biodiversité, sur le cycle de l'eau, sur la santé de la faune et de la flore, sur l'atmosphère et le climat. Il permet d'économiser le CO².

Soutenable : un éco-matériau participe à la dimension sociale de l'économie. Il est produit à proximité de ou sur son lieu d'utilisation. Il est fabriqué, distribué et mis en oeuvre dans le respect de conditions de travail et de vie équitables. Son processus de fabrication permet de créer des emplois. Il contribue à l'intégration sociale de populations défavorisées et à la préservation de filières économiques menacées. Il ne participe pas, par son utilisation, à l'appauvrissement, à la guerre ou à la destruction culturelle : il participe d'une culture de la paix. L'utilisation d'un éco-matériau permet d'améliorer le coût global d'une construction. Le coût d'un éco-matériau est tel qu'il est accessible pour tous sous réserve d'adapter les conditions bancaires d'accès à la propriété en intégrant l'impact sur le coût global.

Cycle de vie : sont à considérées dans le cycle de vie l'ensemble des étapes d'un matériau : - la matière première ou la matière recyclée, - son extraction ou son mode de production (pour une matière agricole ou recyclée), - sa transformation de matière en matériau, - le transport et le stockage du matériau, - sa mise en oeuvre, - son utilisation durant l'usage du bâtiment, - sa fin de vie qui peut-être une réutilisation tel quel, une transformation ou une destruction. A chaque étape seront pris en compte les dépenses énergétiques ainsi que les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux.

Transparence : Les étapes de transformation d'un éco-matériau sont compréhensibles à chaque étape de son cycle de vie. Les informations sur un éco-matériau sont accessibles par chacun à tous moments et sur l'ensemble des phases de sa fabrication et de son utilisation.

Ces définitions sont susceptibles d'évoluer avec la progression des connaissances dans les domaines de la construction, de l'urbanisme et de l'architecture écologiques et durables.

ETHIQUE

Chaque membre s'engage à respecter la définition de l'éco-construction et de l'habitat sain, telle que décrit ci-dessus, dans le respect d'une éthique définie par des valeurs :

Chacun a une voix qui compte

Chaque membre s'engage à favoriser le partage de l'information et à reconnaître le rôle de chacun dans une logique de coresponsabilité et de prise de décision collective.

La participation de chacun est essentielle.

Chaque membre est responsable du fonctionnement, du devenir de GLOBE 21 et des relations entre les adhérents. Le lien de confiance exige un respect des autres et une attention aux autres.

Autonomes mais pas individualistes

Chaque membre reconnaît l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques. Chaque membre exerce son autonomie de fonctionnement en complémentarité des autres. Chaque membre s'engage à mettre au profit de l'association, ses connaissances et ses expériences, positives ou négatives, en terme de construction, de réhabilitation, d'usage, tout en préservant les savoir-faire.

1 + 1 > 2

Chaque membre privilégie la recherche de l'intérêt général et non seulement le seul profit individuel. Chaque membre favorise la coopération, le partenariat dans un esprit « gagnant – gagnant ». Le partage, la mutualisation seront privilégiés dans un objectif d'optimisation.

Riches de nos différences

Chaque membre s'engage à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les adhérents, à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble, entreprendre autrement.

Produire pour vivre et non vivre pour produire

Chaque membre s'engage à mettre tous ses moyens possibles en œuvre afin de satisfaire au maximum à la définition théorique de l'Eco-Construction et de l'Eco-Habitat, dans des conditions économiques ne mettant pas en péril l'entreprise, la structure, le foyer, tout en acceptant la spécificité économique de chaque membre. La réalité économique pourra servir de base de réflexion pour la recherche, l'innovation, l'expérimentation de nouvelles propositions visant à satisfaire la définition théorique.

Dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit

Chaque membre s'efforce d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité et au développement de Globe 21.

Cet esprit doit profiter aux intérêts de tous les membres dans l'intérêt général.